



**Discours de Dr. Joséphine Odera, Directrice Régionale et  
Représentante de ONU Femmes – Bureau de l’Afrique de l’Ouest**

**A l’occasion de la Conférence régionale sur la ratification  
d’instruments internationaux relatifs aux droits de l’homme**

**Dakar, le 24 septembre 2012**

Mesdames Messieurs les Représentants du Gouvernement du Sénégal, du Cap Vert, du Mali et du Burkina Faso

Honorables parlementaires du Sénégal, du Cap Vert, du Mali et du Burkina Faso

Monsieur le représentant du Bureau des Nations-Unies pour l’Afrique de l’Ouest

Monsieur le représentant du Haut- Commissariat des Nations-Unies aux droits de l’homme

Mesdames messieurs les Représentants des Institutions de promotion des droits humains

Mesdames, messieurs les invités

C’est pour moi un réel plaisir d’assister à cette conférence régionale sur la ratification du protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et du protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; deux instruments internationaux majeurs pour la défense et la

préservation des droits fondamentaux de tous les membres de la famille humaine : femmes, hommes et enfants.

Comme vous le savez, depuis des décennies, l'Organisation des Nations-Unies dans son ensemble œuvre pour une meilleure protection des individus et pour une égalité de tous en droits, sans distinction de sexe, de race, de religion, de nationalité... C'est ainsi que ONU Femmes, organisation que j'ai l'honneur de diriger en Afrique de l'ouest, appuie sur le terrain les activités permettant de renforcer les capacités et la participation citoyenne des femmes.

Chers invités, nous pouvons nous féliciter des énormes progrès qui ont été accomplis. Cependant, nous avons encore beaucoup de défis à relever pour garantir aux femmes l'accès à l'éducation, au travail, à la santé, à l'alimentation, à la participation à la vie culturelle, à une protection et à une assistance familiale. C'est dans ces multiples champs des droits humains que nous devons également déployer davantage nos efforts pour une réponse intégrale et compréhensive.

ONU Femmes s'y investit à travers ses différents programmes de santé, de leadership et participation, d'autonomisation économique des femmes, de planification et de budgétisation sensible au genre. Cette année-même, ONU Femmes est devenu membre de HHA (*Harmonisation of Health in Africa*), un des sponsors d'ONUSIDA et participe avec d'autres agences Onusiennes à un programme visant la réduction du taux de mortalité maternelle. Tout cela dans la perspective de répondre aux besoins clés des femmes et d'éliminer toute sorte de discrimination basée sur le genre.

De même, la protection des femmes demeure l'une de nos priorités. Notre programme de lutte contre les violences faites aux femmes milite pour des législations internationales et nationales fortes associées à des services de protection et de prévention. Nous souhaitons éliminer toutes les menaces qui pèsent contre les femmes et les jeunes filles, notamment en période de conflit.

Mesdames, Messieurs,

Les mécanismes juridiques peuvent, avec une bonne application, réellement changer la vie de milliers de personnes à travers le monde. Par le protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, des femmes victimes de violation d'un des droits énoncés par le pacte pourront directement transmettre des communications au Comité sur les droits économiques et sociaux. Un tel processus aurait comme effet le renforcement de l'égalité de droits entre hommes et femmes. Grâce au protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, des visites sont organisées au sein des lieux de détention afin de s'assurer que les procédures légales sont respectées, y compris l'obligation de séparer les hommes et les femmes.

Convaincus que c'est avec votre soutien et une coopération internationale renforcée que nous atteindrons nos objectifs, nous nous associons aujourd'hui au Bureau régional pour l'Afrique de l'ouest du Haut Commissariat aux droits de l'homme et au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, pour appuyer le plaidoyer pour la ratification du Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PF-PIDESC) et du Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (PF-CCT). L'engagement de tous, ici présents, est inaliénable et capital pour l'atteinte des résultats escomptés.

Ainsi, permettez-moi donc de vous souhaiter plein succès dans vos travaux pour une avancée significative des droits humains dans la sous-région !

Je vous remercie.

END